

**ASSOCIATION FEDEREC**  
Siège social : 101, rue de Prony  
75017 PARIS

**Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article  
L.2135-16 du code du travail pour l'année civile 2018**

**Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article  
L. 2135-16 du code du travail pour l'année civile 2018**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de FEDEREC et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail. Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, à exception des informations relatives au processus d'affectation des charges.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- ✓ Vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- ✓ Vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec la comptabilité de la fédération ;
- ✓ Vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité de la fédération, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
- ✓ Vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;
- ✓ Apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Fait à Libourne, le 19/06/2019

Le commissaire aux comptes  
SCP Rivière – Gaudrie & autres

Guillaume RIVIÈRE  
Associé cogérant



<b>FEDEREC</b>	<b>Exercice 31/12/2018</b>
Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année 2017	Page n°1/1 (+ 8 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex ☎ 05.57.51.70.53 - 📠 05.57.74.15.39 Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Bordeaux	

A Paris, le 12 juin 2019

**Objet : Déclaration sur l'honneur**

Je, soussigné Jean Philippe CARPENTIER, Président de Federec, déclare sur l'honneur que les fonds reçus par Federec au titre de la contribution de 0.016% due par les employeurs au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (Article 3) ont été utilisés conformément à leur objet, dans le respect de la convention entre l'AGFPN et Federec en date du 30 mai 2018.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

**Jean Philippe CARPENTIER**  
Président de Federec

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Philippe Carpentier", written over a large, light blue oval shape.

**Commissions paritaires liées aux missions d'intérêt général visées à l'art 2135-11 du code du travail - Année 2018 - branche des Industries et Commerce de la Récupération**

Réunions relatives à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées par ailleurs et dans le cadre des organismes gérés conjointement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs,	Dates	Lieu	TEMPS DE PREPARATION DES REUNIONS EN JOURS - Personnel mis à disposition		PRESENCE AUX REUNIONS EN JOURS - Personnel mis à disposition		TOTAL EN JOURS - Personnel mis à disposition		TEMPS DE PREPARATION DES REUNIONS EN JOURS - Salariés FEDEREC		PRESENCE AUX REUNIONS EN JOURS - Salariés FEDEREC		TOTAL EN JOURS - Salariés FEDEREC		Coûts salariaux salariés FEDEREC	Location de salle + chambres	Frais de bouche des organisations syndicales	Frais de déplacements des organisations syndicales	Total
			en jours	en heures	en jours	en heures	en jours	en heures	en jours	en heures	en jours	en heures	en jours	en heures					
OPPN - CMEFP - AYZ COP	07 fév-18	Paris	3	0,5	1	0,5	4	1,5	1	0,5	2	1,0	2	1,0	855,00	-	1.003,91	746,29	2.607,29
OPPN - CMEFP	28-mars-18	Paris	3	0,5	1	0,5	4	1,5	1	0,5	2	1,0	2	1,0	855,00	-	879,81	1.307,50	3.081,91
OPPN - Juri COP	13-jun-18	Paris	3	0,5	1	0,5	4	1,5	1	0,5	2	1,0	2	1,0	855,00	-	1.297,25	3.288,40	3.288,40
OPPN	03-04-18	Paris	3	0,5	1	0,5	4	1,5	1	0,5	2	1,0	2	1,0	855,00	-	1.562,23	648,32	3.065,55
OPPN - CMEFP	3-4 octobre 2018	Marseille	5	0,5	2	0,5	7	2,5	2	0,5	4	1,5	4	1,5	1.719,00	5.341,92	3.754,49	3.783,70	14.598,19
OPPN	18-nov-18	Paris	3	0,5	1	0,5	4	1,5	1	0,5	2	1,0	2	1,0	841,25	-	311,04	352,29	3.584,29
OPPN OPOO pour exécution Mission de négociation	04-déc-18	Paris	3	0,5	1	0,5	4	1,5	1	0,5	2	1,0	2	1,0	855,00	-	1.225,80	645,36	3.241,19
OPPN - CMEFP - Juri CPO-CM4	05-déc-18	Paris	3	0,5	1	0,5	4	1,5	1	0,5	2	1,0	2	1,0	855,00	-	1.225,80	645,36	3.241,19
Mission négociation OPOO pour industries	19-déc-18	Paris	2	0,5	1	0,5	3	1,0	1	0,5	2	1,0	2	1,0	855,00	-	1.225,80	645,36	3.241,19
SPP	28-mars-18	Paris	1	0,5	1	0,5	2	0,5	1	0,5	2	0,5	2	0,5	522,83	-	357,47	597,47	799,91
SPP	11-jun-18	Paris	1	0,5	1	0,5	2	0,5	1	0,5	2	0,5	2	0,5	522,83	-	357,47	597,47	799,91
SPP	07-oct-18	Paris	1	0,5	1	0,5	2	0,5	1	0,5	2	0,5	2	0,5	522,83	-	357,47	597,47	799,91
SPP	07-oct-18	Paris	1	0,5	1	0,5	2	0,5	1	0,5	2	0,5	2	0,5	522,83	-	357,47	597,47	799,91
TOTAL	4 sessions 18	Paris	28	11,5	11	5,5	37	13,5	11	5,5	23	8,5	18,5	8,5	5.115,63	5.341,92	9.844,38	5.865,63	31.781,77

Participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation.	Dates	Lieu	TEMPS DE PREPARATION DES REUNIONS EN JOURS - Personnel mis à disposition		PRESENCE AUX REUNIONS EN JOURS - Personnel mis à disposition		TOTAL EN JOURS - Personnel mis à disposition		TEMPS DE PREPARATION DES REUNIONS EN JOURS - Salariés FEDEREC		PRESENCE AUX REUNIONS EN JOURS - Salariés FEDEREC		TOTAL EN JOURS - Salariés FEDEREC		Coûts salariaux salariés FEDEREC	Location de salle	Frais de bouche des organisations syndicales	Frais de déplacements des organisations syndicales	Total
			en jours	en heures	en jours	en heures	en jours	en heures	en jours	en heures	en jours	en heures	en jours	en heures					
Comité Paritaire Régional Hauts de France	10-janv-18	Durt	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Paritaire Régional Normandie	12-janv-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Négociation Bismas Organisations de fabrication de la Branche	08-fév-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité d'animation OPCAIA	14-fév-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Réunion YPPCE France STRATEGIE	20-fév-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Groupes de travail FEDC - Miliers des déchets du BTP	20-fév-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Réunion YPPCE - France STRATEGIE	13-mars-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Réunion YPPCE - France STRATEGIE	13-mars-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Réunion YPPCE - France STRATEGIE	22-mars-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - COMAC	22-mars-18	Paris	1	0,5	1	0,5	2	1,0	1	0,5	1	0,5	1	0,5	320,65	-	350,47	-	320,47
Comité d'animation OPCAIA	17-avr-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Réunion YPPCE France STRATEGIE	17-avr-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Réunion des sec. "A la fin de la nuit qui me paie"	23-avr-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - CPAC	31-mai-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - RIAISON - FEDEREC/OPOO	18-jun-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité d'animation OPCAIA	18-jun-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
EDFC Normandie - Action Branche - Modules diplômés 3, 3, 2 - Auditions	28-jun-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité d'animation OPCAIA	28-jun-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Paritaire Inter-EDFC Normandie inter-branches	03-juil-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Paritaire Inter-EDFC Normandie 2, 2, 2 - Modules diplômés	03-juil-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Paritaire Inter-EDFC Normandie (anciens diplômés) Action 1, 4	04-juil-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Paritaire Inter-EDFC Normandie (anciens diplômés) Action 1, 4	04-juil-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Paritaire Inter-EDFC Normandie (anciens diplômés) Action 1, 4	04-juil-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Paritaire Inter-EDFC Normandie (anciens diplômés) Action 1, 4	04-juil-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - RIAISON - FEDEREC/OPOO	05-août-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - CPAC	05-août-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	11-sept-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	11-sept-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - RIAISON - FEDEREC/OPOO	27-déc-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - CPAC	27-déc-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	02-01-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	02-01-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - RIAISON - FEDEREC/OPOO	09-01-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - CPAC	09-01-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	19-02-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	19-02-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - RIAISON - FEDEREC/OPOO	16-mars-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - CPAC	16-mars-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	27-août-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	27-août-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - RIAISON - FEDEREC/OPOO	02-01-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - CPAC	02-01-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	19-02-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	19-02-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - RIAISON - FEDEREC/OPOO	16-mars-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
OPCALIA - CPAC	16-mars-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	27-août-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-	-	-	-	-
Comité Technique Inter-EDFC Normandie - Action Branche Modules diplômés	27-août-18	Paris	0,5	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,								

# BRANCHE DES INDUSTRIES ET COMMERCE DE LA RECUPERATION - Brochure 3228 – IDCC 637

## ANNEE 2018 : RAPPORT DETAILLE PREVU A L'ARTICLE L2135-16 al 1et 2 du code du travail

Au 31/12/2017, les industries du recyclage comptaient 1100 entreprises (2050 sites) sur le territoire national et près de 28 356 salariés.

### LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PROFESSION

#### 1 - DÉNOMBREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2017

Nombre global d'entreprises  
du secteur

**1100**

-12% par rapport à 2016

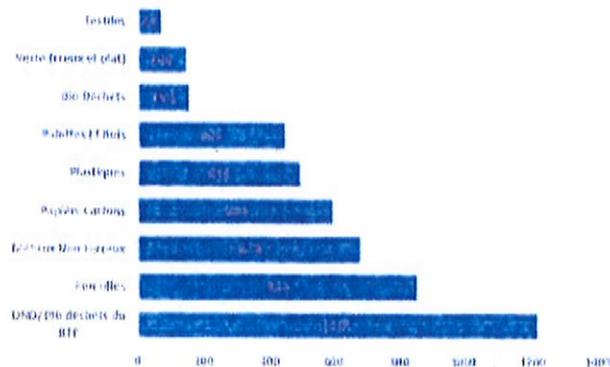
Nombre d'établissements

**2050**

-5% par rapport à 2016

1325 Etablissements adhérents à FEDEREC

#### ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS 2017



Soit 2,25 activités en moyenne par établissement

### LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PROFESSION

#### 2 - MOYENS HUMAINS

Répartition des effectifs  
selon le sexe

42,08% Hommes

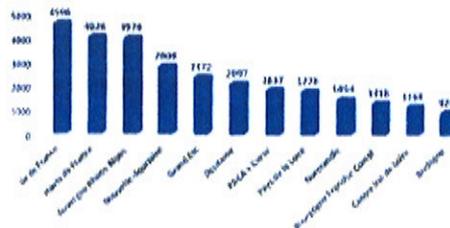
21,11% Femmes  
5,67% inconnus

Effectifs employés au  
31.12.2017

+ 6 M par rapport à 2016

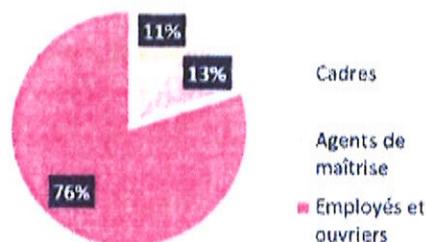
99% des effectifs sont salariés

Répartition Régionale des effectifs employés

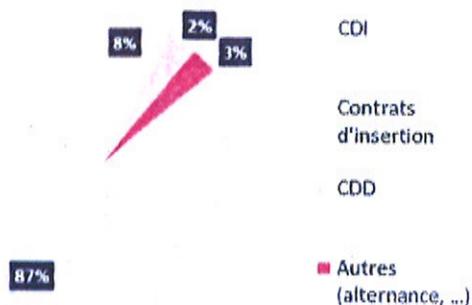


AS de

Répartition des salariés selon la catégorie professionnelle



Répartition des salariés selon le type de contrat



Au niveau paritaire, la branche est composée :

D'une organisation patronale : la Fédération des Entreprises du Recyclage (Federec – reconnue représentative le 26 mai 2017 par le Haut Conseil du Dialogue Social et de 6 organisations syndicales représentatives : FGMM CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, CGT, UNSA.

Une consultante extérieure est chargée de l'animation des réunions, du suivi du dialogue social et des missions décrites ci-dessous, assistée d'une personne chargée du secrétariat. Son bureau est situé dans le Nord au sein de FEDEREC NORD PICARDIE ;

Dans le cadre de sa mission, elle occupe plusieurs mandats au titre de la branche :

- CA Opcalia national
- CPR Opcalia Hauts de France
- Vice-Présidente CPAIC Opcalia (commission paritaire anticipation et ingénierie des compétences)
- CA Opco 21 (depuis janvier 2019) – non repris dans le tableau 2018

Ces mandats font l'objet d'un certain nombre de réunions, reprises dans le tableau de suivi en annexe.

Par ailleurs, un permanent FEDEREC est affecté à des missions pour 20 % de son temps (bureau au siège de la Fédération à Paris).

La délégation patronale est composée de représentants d'entreprises du recyclage sur l'ensemble du territoire. La délégation syndicale est composée de permanents syndicaux et de salariés détachés des entreprises de la branche, issus également de différentes régions.

Le dialogue social est actif dans la branche avec notamment, au-delà des réunions de négociations sur les sujets réglementaires dédiés à la branche, des contractualisations et des travaux engagés avec l'Etat depuis 2010. (CEP, ADEC et depuis 2017 EDEC Numérique interbranches, PIC, Ministère de l'Education Nationale).

2  
de

**Sur les missions relatives à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairemment et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs,**

---

En 2018, les partenaires sociaux se sont réunis à 7 reprises sur les négociations sociales (commission sociale/CPNPI) et la politique emploi formation (CPNEFP).

Ces réunions se tiennent généralement à Paris sur le format d'une journée entière. Une fois par an, ces réunions sont décentralisées en Province, sous forme de séminaire de 2,5 jours.

**Les dates des paritaires ont été les suivantes**

7 février 2018 à Paris – 28 mars 2018 à Paris – 13 juin 2018 à Paris – 3 septembre 2018 à Paris - 3 au 5 octobre 2018 à Marseille – 19 novembre 2018 - 5 décembre 2018

2 réunions de négociation interbranches pour la constitution de l'Opco 21 : 4 et 19 décembre 2018 à Paris

**Ont été signés en 2018 les accords de branche suivants :**

Les minimas conventionnels, l'amélioration des garanties prévoyance, le soutien aux CFA de Branche, égalité professionnelle, handicap et dossier majeur, le choix d'un nouvel Opco .

*Accord du 28 Mars 2018 sur le transfert des fonds de la professionnalisation vers l'apprentissage*

*Accord du 13 Juin 2018 sur l'égalité professionnelle*

*Accord du 13 juin 2018 sur le maintien et l'insertion des travailleurs handicapés dans l'emploi*

*Accord du 13 juin 2018 et Accord du 4 octobre 2018 sur les minimas conventionnels*

*Avenant du 4 Octobre 2018 prévoyance et frais de santé*

*Accord du 19 décembre 2018 sur la constitution de l'Opco 21*

**Les partenaires sociaux se sont également réunis en section paritaire professionnelle (SPP) à 4 reprises en 2018 : 26 mars, 11 juin, 2 octobre, 4 décembre,**

(voir bilan en P.J)

**En synthèse :**

*A J*

Une activité 2018 dynamique, des chiffres en progression par rapport à 2017

+40% des recrutements en alternance, passant de 282 à 392

+25% sur l'aide financière aux CFA pour soutenir l'alternance

+21% des engagements sur les dispositifs période de professionnalisation/EFT/Tuteurs

Une progression du nombre de CQP/CQPI mis en œuvre (+59% de certifiés par rapport à 2017). Voir Bilan Certification 2018

Un recours à ESPACE FORMATION X2, pour optimiser les budgets formation des TPE PME

En 2018, 4 302 877 € de ressources complémentaires apportés à la branche, soit +1,4 million par rapport à 2017 (Opcalia, FPSPP, Etat, région), tous dispositifs confondus

Pour ces SPP, il n'y a pas de frais de location de salle car elles sont organisées par l'OPCA de branche dans une salle mise à disposition des partenaires sociaux.

L'organisation de l'ensemble des réunions paritaires décrites ci-dessus et les formalités liées à la signature des accords, à leur publicité et aux formalités de dépôt occasionnent des frais divers dont le récapitulatif fait l'objet d'un tableau en annexe :

- Frais de mise à disposition d'une consultante externe en charge de l'animation du dialogue social et salaire d'une personne au sein de FEDEREC ;
- Frais de déplacement, hébergement des organisations syndicales ;
- Frais de restauration et location de salles pour l'ensemble des partenaires sociaux
- Frais administratifs (affranchissement, reprographie, téléphonie, bureautique, location de bureaux etc...)

**Sur la participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation.**

---

La branche poursuit activement sa politique de contractualisation avec les pouvoirs publics :

Edec numérique interbranches Opcalia/ DGEFP/FSE : dans ce cadre, Federec bénéficie d'un projet financé : conception de modules digitalisés sur l'accueil des nouveaux entrants et sur les basiques sécurité. Suite à appel d'offres, le cabinet choisi par les partenaires sociaux est Paradoxes. Cette contractualisation a donné lieu à un certain nombre de réunions en 2018, reprises dans le tableau en annexe.





Projet PIC : accompagnement de la Branche par un consultant (Cabinet Henaux) pour un plan d'action emploi formation de la branche. Le diagnostic a été rendu en 2019 auprès des partenaires sociaux.

Par ailleurs, Federec est toujours sous **convention avec le Ministère de l'Education Nationale** pour promouvoir les métiers notamment vers les collégiens, lycées et jeunes en partenariat avec Euro France Association, porteur du projet « je filme le métier qui me plaît » : [www.jefilmelemetierquimeplait.fr](http://www.jefilmelemetierquimeplait.fr).

Dans le cadre de cette convention, un autre projet a été porté par la Branche, la réalisation d'une vidéo sur le métier de chauffeur. Cette vidéo est disponible sur le site créé par la Branche en 2016 à cet effet :

<https://www.metiers-recyclage.info/>

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, la branche s'est mobilisée sur la conception d'un film en réalité virtuelle avec parcours pédagogique pour les collèves. Le prestataire Web Pédago a été retenu et le film a été livré en 2019, suite à un certain nombre de réunions de travail en 2018.

Objectif de ces contractualisations : valoriser les métiers et travailler sur l'attractivité de la profession.

Par ailleurs, la certification des salariés de la branche continue sa progression : 44 personnes ont ainsi reçu un CQP opérateur de tri, signe de la professionnalisation du secteur en 2018.

7 certifiés CléA.

Les organismes de formation agréés par la Branche ont été réunis le 6 février 2018 pour partager les initiatives et ingénieries pédagogiques sur les certifications de la Branche.

Par ailleurs, Federec a été sollicitée par **France Stratégie** pour travailler sur la prospective des métiers dans la filière « valorisation industrielle des déchets ». Les réunions ont été paritaires et ont regroupé plusieurs branches professionnelles.

Le travail est le fruit d'une démarche collective qui s'inscrit dans une expérimentation menée, à l'initiative du Conseil national de l'industrie, par France Stratégie avec l'appui du Céreq. Le premier volet était consacré à la filière numérique, ce deuxième volet porte sur la filière « Transformation et valorisation des déchets ».

Le rapport est désormais publié :

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2018-vppec-dechets.pdf>

#### Identification des financements octroyés à l'organisation par le fonds paritaire national

Au titre de la collecte de l'année 2017, FEDEREC a reçu 20 155 €. €, versés sur l'année 2018 :

- Soit 5 187 € enregistrés dans nos comptes à la date du 22 février 2018
- Soit 14 968 € enregistrés dans nos comptes à la date du 21 mai 2018.

je  
RS

Au titre de la collecte de l'année 2018, FEDEREC a reçu 28 526 € versés :

- Soit 9 818 € enregistrés dans nos comptes à la date du 26 juillet 2018 (virement unique correspondant à 3 570 € (1<sup>er</sup> acompte 2018) + 6 248 € (2<sup>ème</sup> acompte 2018),
- Soit 6 248 € enregistrés dans nos comptes à la date du 29 novembre 2018,
- Soit 6 248 € enregistrés dans nos comptes à la date du 20 février 2019,
- Soit 6 212 € enregistrés dans nos comptes à la date du 29 mai 2019.

**Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus :**

Méthode par comptes de tiers

**Processus d'affectation des charges :**

10 % des charges indirectes sont affectées au financement du dialogue social.

En 2018, le coût des charges directes et indirectes induites par le financement du dialogue social de la Branche a été de 152 547,27 €

**En annexe du présent rapport :**

Un tableau de synthèse reprenant les coûts directs liés à l'organisation des réunions précitées : locations de salle, déjeuner, salaires des permanents de Federec ou des personnes externes chargés de l'animation des réunions ainsi que les coûts indirects.

Le bilan des actions menées en 2018 dans le cadre de la SPP

Déclaration sur l'honneur de la personne habilitée à représenter l'organisation que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination

Attestation du commissaire aux comptes

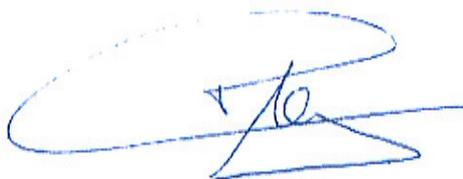
Les comptes annuels de l'organisation (2018)

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2018

**Signature du représentant de FEDEREC :**

**Jean-Philippe CARPENTIER**

**Président**



**Signature du responsable financier de FEDEREC :**

**Albert AZOUBEL**

**Trésorier**

